



Lettre ouverte à Madame la Présidente

L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES c'est pour tou-te-s les agents !

Le 24/09/2019

Madame la Présidente,

Suite au Comité technique du 19 septembre, la CFDT tient à appeler votre attention sur ce qui pourrait comporter quelques contradictions d'une part et rendre le plan d'action Égalité femmes/hommes de la Région anecdotique :

1/ Dans le même Comité technique, vous proposez la sortie du cadre d'emploi spécifique aux agents « des établissements d'enseignement », qui permet aux agents féminins des deux grades de base d'acquérir une spécialité « Environnement-Hygiène » que la CFDT veut voir reconnue pleinement. Et dans le même temps le dossier présenté au CT nie la valeur de cette spécialité et la ravale à une simple modalité de concours qui, contrairement aux autres spécialités, ne correspondrait pas à des compétences spécifiques de l'agent.

On va jusqu'au bout de la contradiction lorsqu'on découvre en dernier point d'ordre du jour le rapport de situation sur l'égalité femmes/hommes qui démontre s'il en était besoin que **LE problème majeur concerne bien la distorsion entre agents femmes et hommes des lycées : 72% de femmes ATTP2 contre 28% hommes, le ratio étant exactement inversé au grade suivant d'ATTP1 : 72% d'hommes et 28% de femmes.** Et ceci alors que le ratio femmes/hommes est de 59/41 % dans les lycées contre 64/36 au siège ! Il paraît évident que le verrou se situe entre ces deux grades et que la tendance ne pourra être inversée que si l'on desserre progressivement ce goulet d'étranglement.

En proposant la sortie du cadre spécifique (si et seulement si la spécialité Environnement-Hygiène est reconnue), la Région se dote des moyens de résoudre progressivement ce problème et de monter un plan d'égalité crédible.

La CFDT revendique la reconnaissance pleine et entière de cette spécialité qui sera à l'avenir validée par concours ou examen professionnel. Pour le présent, nous sommes en présence d'une masse de 1600 agents très majoritairement féminins qui sont bloquées dans leur carrière. **La seule véritable politique d'égalité femmes/hommes doit travailler sur les plus gros effectifs et définir des critères qui permettent aujourd'hui et pour les années à venir d'assurer l'avancement de ces agents d'ATTP2 en ATTP1**

Afin de répondre par avance aux critiques budgétaires qui nous seraient adressées pour mieux balayer le sujet dans son ensemble, nous confirmons que la CFDT ne demande pas l'avancement de 1600 agents sur un an, mais un **vrai plan pluriannuel (urgent) basé sur un travail de critérisation qui permette aux agents ATTP2 des lycées de se voir ouvrir des perspectives et de pouvoir agir sur leur avenir (formations etc).** C'est dans cet esprit que nous souhaitons aborder le groupe de travail qui nous a été annoncé en Comité technique sur ce sujet.

2/ **Nous sollicitons une articulation forte entre la mission Égalité femmes/hommes et la DRH afin de ne pas restreindre cette problématique à des actions de sensibilisation, certes nécessaires, mais de mettre en place de politiques régionales RH travaillant sur l'ensemble des agents.** Rétablir la parité parmi les quelques cadres supérieur-e-s ++ permet sans doute un affichage intéressant mais ne constitue en rien une politique globale d'égalité.

De la même manière, plutôt que de répondre à toute question sur cette problématique par la réponse-sésame « **c'est une question transversale** », la CFDT souhaite que chaque dossier CT ou CDS mette en exergue les conséquences sur la problématique d'égalité. On ne parviendra pas à faire prendre cette habitude qui contrarie des siècles de pratiques sans s'imposer des modes de réflexion qui nous oblige à écrire et à débattre sur ce questionnement.

Un groupe de travail Égalité Femmes/Hommes est programmé, nous tenions à vous faire part de notre positionnement et de l'état d'esprit positif et déterminé dans lequel nous y participerons.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de notre parfaite considération.

La Secrétaire de la section CFDT, Dominique AUBRY-FRELIN